

Projet de renouvellement du parc éolien de Cuq et Serviès

Bulletin d'information n°4 - Novembre 2024

Après plus de 3 ans de réflexions et un an d'études, le projet de renouvellement du parc éolien de Cuq et Serviès est à présent défini. L'étude d'impact sur l'environnement est en cours de finalisation. Ce quatrième bulletin d'information est axé sur les résultats des études paysagères. Il présente plusieurs photomontages de la variante d'implantation finale retenue et les mesures paysagères associées qui seront mises en place avec la construction du futur parc.

Les responsables du projet, Claire Pédeau et Mathilde Pascal se tiennent également à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur l'avancement du projet (coordonnées au dos de ce bulletin).

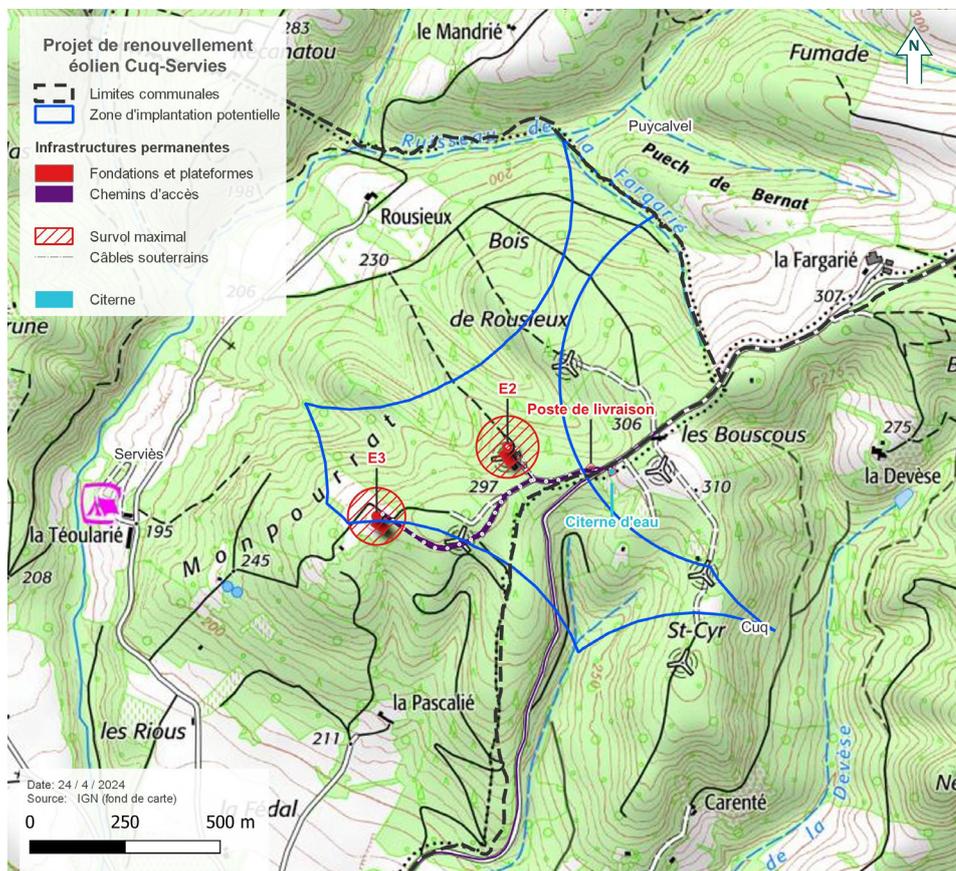
Pour rappel, une page internet dédiée au projet a été mise en ligne et est accessible depuis le lien suivant :

 www.aboenergy.fr > Zone d'information > Nos projets > Occitanie > Projet de renouvellement du parc éolien de Cuq et Serviès

Les effets différentiels sur le paysage du projet de renouvellement envisagé

Le projet consiste en un remplacement des 6 éoliennes du parc en fonctionnement de Cuq-Serviès par 2 éoliennes de plus grande taille, situées à l'emplacement et à proximité d'un mât actuel. Ainsi, le nouveau projet se caractérise par :

- Une réduction par 3 du nombre d'éoliennes
- Une emprise horizontale réduite
- Une augmentation de la taille des éoliennes et donc de la hauteur visible



Les zones de visibilité rajoutées par le projet de renouvellement représentent seulement 3,5 % de l'aire d'étude éloignée (entre 15 à 20 km de distance du projet). Ainsi globalement la visibilité du parc reste similaire, la différence se fera dans l'aspect qualitatif.

Les effets différentiels sur le paysage avec le nouveau projet seront ainsi globalement négligeables ou positifs. Très peu de lieux entraîneront des effets différentiels négatifs. Ces lieux sont situés au plus proche du site, et l'augmentation de la hauteur sera donc plus perceptible. Néanmoins, la réduction horizontale du parc permet d'atténuer ces effets, qui sont ainsi qualifiés de très faibles à faibles au maximum.

Les effets différentiels sur le patrimoine seront eux intégralement positifs, que ce soit pour les monuments éloignés ou proches, du fait de la réduction de l'emprise horizontale du parc.

Le projet en images

Vue n°23 - Depuis Guitalens-l'Albarède, sur la D112 :



Photomontage du projet de renouvellement (1^{ère} éolienne à 2 807 m) :



Vue n°26 - Depuis la sortie est de Moulayrès



Photomontage du projet de renouvellement (1^{ère} éolienne à 3 166 m) :



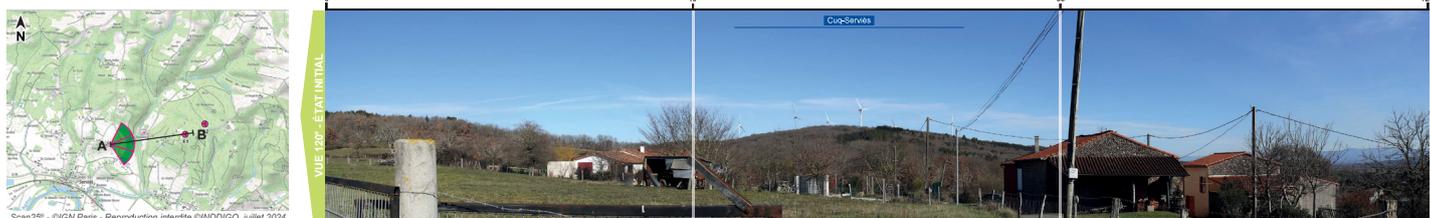
Vue n°29 - Depuis le hameau de Varagnes (commune de Serviès), sur la D49 :



Photomontage du projet de renouvellement (1^{ère} éolienne à 1 140 m) :



Vue n°30 - Depuis le hameau de Fontaurié (commune de Serviès) :



Photomontage du projet de renouvellement (1^{ère} éolienne à 1 333 m) :



Vue n°28 - Depuis les abords du cimetière de Serviès :



Photomontage du projet de renouvellement (1^{ère} éolienne à 2 051 m) :



Vue n°34 - Depuis le hameau de la Carbonnarié (commune de Puycalvel) :



Photomontage du projet de renouvellement (1^{ère} éolienne à 1 921 m) :



Calendrier

2019 - 2021

- Début des discussions avec les acteurs du territoire et lancement du projet
- Rencontre des propriétaires et exploitants, signatures d'accords fonciers

2022

- Réalisation des études techniques environnementales et paysagères (états initiaux)
- Distribution du 1^{er} bulletin d'information et mise en ligne d'une page internet dédiée au projet
- Création d'un comité de suivi riverains
- Permanences publiques d'information

2023

- Réception des premiers résultats des études techniques et environnementales
- Conception du projet sur l'analyse de plusieurs variantes. Choix d'un scénario
- Novembre : Distribution du 2^{ème} bulletin d'information
- Décembre : permanences publiques d'information

2024

- 1^{er} trimestre : modification du projet
- Juin : Distribution du 3^{ème} bulletin d'information
- Novembre : Distribution du 4^{ème} bulletin d'information
- Étude des impacts et définition des mesures ERC
- Échanges de pré-cadastre avec l'administration

Étapes à venir (dates prévisionnelles)

2025

- Permanences publiques d'information
- Constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale
- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale et début de son instruction
- Enquête publique

2026

- Décision préfectorale

La Loi Industrie Verte a modifié la procédure d'instruction des demandes d'autorisations environnementales, qui se trouve ainsi accélérée. Ce nouveau processus sera expliqué dans le prochain bulletin d'information.



Les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

A travers le développement du projet, diverses mesures sont définies. Elles permettent une intégration adaptée et cohérente du projet sur le territoire, en adéquation avec les préoccupations humaines, environnementales, acoustiques et paysagères.

Mesures d'évitement : le projet final a été sélectionné de manière à éviter de nombreux impacts potentiels : réduction du nombre d'éolienne, réutilisation au maximum des aménagements existants, remise en état d'un maximum d'aménagements à la fin de la phase chantier, etc.

Mesures de réduction : Bien que les impacts différentiels soient principalement qualifiés de positifs, des mesures de réduction et d'insertion des aménagements du parc ont été proposées :

- Mise en place d'un bardage bois sur la façade du poste de livraison visible depuis la voie publique ;
- Mise en place d'une clôture paysagère autour de la citerne incendie ;
- Adaptation de la pente de déblais et remblais ainsi qu'une re-végétalisation des talus à la fin de la phase chantier ;
- Information du public sur la fermeture des sentiers de randonnées traversant le parc pendant la phase chantier.



Bardage bois vertical des pignons aveugles du poste de livraison ; Exemple de clôture basse type ganivelle qui sera installée le long de la citerne incendie.

Mesure d'accompagnement : Réutilisation d'une pale d'éolienne pour en faire du mobilier urbain au sein des villages de Serviès et Cuq.

Depuis 2009, ces communes accueillent un parc éolien totalement intégré aujourd'hui au paysage local. Le parc de Cuq et Serviès étant le seul présent aux alentours, il constitue bel et bien un repère dans le paysage, attribué naturellement aux deux communes d'implantation. La réutilisation d'une pale permettra d'ancrer cette identité dans un usage urbain des habitants, ou des visiteurs occasionnels. Dans le cas où il ne serait possible de récupérer une pale d'éolienne, cette mesure serait remplacée par une participation financière à un projet communal de réaménagement ou d'amélioration d'espaces urbains au sein des deux villages de Cuq et de Serviès.



Pale réutilisée sur un parc éolien ABO Energy.

Les prochaines étapes

Un parc éolien, en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, doit obtenir une autorisation environnementale afin d'être construit. Un dossier de demande d'autorisation va être déposé en préfecture du Tarn au cours du premier semestre 2025. S'en suivra un examen du dossier par les services de l'État. L'autorité environnementale émettra alors un avis. Aussi, une enquête publique sera organisée.

Contacts

Responsables du projet :

Claire Pédeau
Tél. : 05 32 26 13 74
claire.pedeau@aboenergy.com

Mathilde Pascal
Tél. : 07 72 07 33 83
mathilde.pascal@aboenergy.com

 ABO Energy  www.aboenergy.fr

Les énergies
renouvelables
sont notre ADN

